

Revue de presse 1^{er} novembre – 15 novembre 2021

AFRIQUE

Libye	p.2
Niger	p.2

EUROPE

Union européenne

Commission européenne	p.3
-----------------------------	-----

États membres de l'Union européenne

Allemagne	p.3
Belgique	p.3
Chypre	p.4
France	p.4
Lituanie	p.5
Pologne	p.6

États non-membres de l'Union européenne

Biélorussie	p.6
-------------------	-----

MOYEN-ORIENT

Kurdistan d'Irak	p.7
------------------------	-----

AFRIQUE

Libye

- **Infomigrants**, [Reprise des vols humanitaires depuis la Libye](#), le 5 novembre 2021.
- **UNHCR**, [Libye : le premier vol d'évacuation vers le Niger depuis plus d'un an permet de mettre en sécurité 172 demandeurs d'asile](#), le 5 novembre 2021.

Le 4 novembre, le HCR a évacué 172 demandeurs et demandeuses d'asile de la Libye vers le Niger. Après plus d'une année d'interdiction par les autorités libyennes, la reprise des vols humanitaires a permis d'évacuer vers le Niger les « personnes les plus vulnérables qui avaient besoin urgemment de sécurité et de protection ». Toutefois, le chef de la mission du HCR en Libye avertit qu'il faut « être réalistes : les vols de réinstallation ou d'évacuation ne profiteront qu'à un nombre limité de personnes ». En effet, pour l'instant seules 1 000 personnes – sur 10 000 ayant requis l'aide au retour humanitaire volontaire de l'OIM – sont considérées comme vulnérables, et donc prioritaires sur les listes du HCR, qui opère un tri parmi les personnes à évacuer.

- **Infomigrants**, [Libye : devant le centre du HCR, la crainte d'une recrudescence des violences](#), le 9 novembre 2021

De plus en plus d'incidents ont lieu devant le centre du HCR à Tripoli, fermé depuis maintenant 40 jours. La dégradation des conditions de vie fait craindre une recrudescence des violences. En ce sens, plusieurs évènements ont eu lieu : le 7 novembre, trois migrant·e·s ont été violenté·e·s par des agents de sécurité du HCR ; le lendemain, une femme aurait été giflée par un gardien, un homme aurait été poignardé et une voiture appartenant au groupe armé de la région a percuté un ressortissant soudanais de 24 ans. Fin octobre, de tels évènements avaient déjà été signalés – un exilé aurait été percuté par une voiture le 27 octobre devant le HCR, un autre aurait été tué par un coup de feu... Une violence qui ne cesse d'augmenter en toute impunité, et sans égard pour les revendications des exilé·e·s de la part des autorités nationales et européennes, et des organisations internationales.

Niger

- **Infomigrants**, [Niger : arrestation de plusieurs passeurs accusés de faire transiter des migrants vers l'Europe](#), le 1^{er} novembre 2021.

Plusieurs personnes accusées de trafic de migrant·e·s au Niger ont été interpellées à Zinder, Maradi et Agadez à l'issue d'une enquête menée conjointement par des policiers nigériens, espagnols et français. L'interpellation a eu lieu au sud du Niger lors du transport d'une quinzaine de personnes à destination de la Grèce ou de l'Italie via la Libye. Cette arrestation s'inscrit dans le cadre de « la lutte contre le trafic illicite de migrants » menée par la Direction de la Coopération Internationale de Sécurité française dans des pays tiers. Ces opérations répressives poussent les trafiquants à emprunter des routes moins exposées aux contrôles mais bien plus dangereuses pour les migrant·e·s, contournant notamment les puits. Dès le moindre obstacle, ces derniers se retrouvent souvent abandonné·e·s par les passeurs dans le désert nigérien et y trouvent la mort.

EUROPE

Union européenne

- **Médiapart**, [Biélorus / migrants : Bruxelles appelle les Etats membres à prendre de nouvelles sanctions](#), le 8 novembre 2021.

La présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen a dénoncé l'instrumentalisation des personnes migrantes poussées aux frontières européennes par la Biélorussie, en représailles aux sanctions imposées au pays par l'UE, et a appelé les États membres à étendre les sanctions contre le régime de Minsk. La Commissaire menace en outre de sanctionner les compagnies aériennes des pays tiers acheminant les personnes exilées en Biélorussie. L'Union accuse ainsi Alexandre Loukachenko d'organiser une « vague de migrant·e·s » aux frontières de la Lituanie, de la Lettonie et de la Pologne en octroyant à des personnes majoritairement venues du Moyen Orient de visas spéciaux et de billets d'avion jusqu'à Minsk, puis de les escorter de force auxdites frontières, exerçant de fait un réel trafic d'êtres humains. Ainsi, l'UE rend-elle responsable la Biélorussie de la mise en danger des exilé·e·s à ses frontières sans jamais remettre en question sa politique migratoire de fermeture et de militarisation des frontières, incarnée par la Pologne qui se veut le bouclier armé de l'Europe contre des civils en danger, brutalisés et exsangues.

États membres de l'Union européenne

Allemagne

- **Médiapart**, [L'Allemagne appelle l'UE à endiguer l'afflux de migrants à partir du Biélorus](#), le 9 novembre 2021.
- **Euractiv**, [L'Allemagne appelle l'UE à endiguer l'afflux de migrants à partir du Biélorus](#), le 9 novembre 2021.
- **The Guardian**, [Germany urges unity as crisis worsens for migrants at Poland-Belarus border](#), le 9 novembre 2021.

Le ministre allemand de l'Intérieur a appelé l'Union européenne à agir pour contribuer à « endiguer l'afflux de migrants à la frontière polonaise en provenance du Biélorus », estimant que l'Europe doit « faire front commun » avec la Pologne et l'Allemagne. À ce titre, le ministre allemand demande à la Commission européenne d'aider le gouvernement polonais à sécuriser sa frontière extérieure et soutient la décision polonaise d'ériger un mur à sa frontière avec le Biélorus, considérant que la Pologne « remplit un service très important pour l'ensemble de l'Europe » et que celle-ci ne doit pas être critiquée pour avoir protégé les frontières extérieures de l'union européenne. La position allemande s'inscrit donc dans une politique sécuritaire, considérant les mouvements migratoires comme une invasion de laquelle il faudrait se protéger à tout prix.

Belgique

- **Médiapart**, [Sans-papiers : en Belgique, les anciens grévistes de la faim se sentent trahis](#), le 6 novembre 2021.
- **Le Monde**, [En Belgique, les sans papiers dénoncent la « trahison » du gouvernement](#), le 4 novembre 2021.

Plus de 450 grévistes de la faim en situation administrative irrégulière avaient accepté de cesser leur action après 60 jours d'un mouvement soutenu, à la suite des promesses du secrétaire d'État belge à l'Asile

et à la Migration, de garantir un traitement de leurs dossiers « plus humain ». Toutefois, les vingt premières décisions de l'Office des étrangers sont quasiment toutes négatives, et les ancien-ne-s grévistes craignant une issue identique pour les 414 dossiers restants, disent avoir « l'impression d'avoir été instrumentalisé-e-s pour sortir de la crise ». En effet, cette grève a ébranlé la coalition au pouvoir, une partie des membres du gouvernement ayant menacé de quitter leur poste en cas de décès d'un-e gréviste. Alors que les avocats estiment que les dossiers rejetés auraient dû être régularisés au regard de la promesse gouvernementale et de leur « qualité », le secrétaire d'Etat rappelle avoir certes promis « un regard humain sur les dossiers », mais il précise également que « la régularisation est une faveur, accordée de manière exceptionnelle aux personnes qui n'ont pas respecté les règles de la migration ». En signe de protestation, et se sentant trahis, les exilé-e-s s'apprêtent à intensifier leur combat et envisagent une nouvelle grève de la faim.

Chypre

- **Infomigrants**, [Chypre veut suspendre les demandes d'asile](#), le 12 novembre 2021.

Les arrivées de personnes migrantes à Chypre ayant selon les autorités augmenté de 38 % par rapport à la même époque en 2020, le président chypriote a tenu une réunion d'urgence avec son gouvernement pour « prendre des mesures pour lutter contre l'augmentation de l'immigration clandestine ». Parmi celles-ci, Chypre prévoit de « demander à la Commission européenne la possibilité de suspendre les demandes d'asile des personnes entrant illégalement dans le pays ». En juin 2020, Chypre avait d'ores et déjà durci sa politique migratoire en réduisant le temps d'instruction des dossiers d'asile à 50 jours (contre 3 à 5 ans avant) et en considérant manifestement infondées les demandes d'asile déposées par des ressortissant-e-s de 21 pays tiers « sûrs » dont l'Égypte, le Nigeria, la Bosnie, les Philippines ou encore le Vietnam – à moins que les demandeurs ou demandeuses ne puissent prouver que leur vie est personnellement menacée en cas de retour dans leur pays d'origine. Obnubilée par le fait que la majorité des migrant-e-s arrivent depuis la partie occupée de l'île au Nord, la République de Chypre est prête à renoncer à ses obligations conventionnelles sous prétexte de résister à la politique d'instrumentalisation turque visant à faire reconnaître reconnaître comme un Etat à part entière« l'Etat de la République turque du Nord de Chypre »¹.

France

- **Médiapart**, [Les migrants évacués de Calais seront « systématiquement » hébergés hors de la ville](#), le 2 novembre 2021.
- **La voix du nord**, [Calais : les migrants évacués « systématiquement » hébergés hors de la ville](#), le 2 novembre 2021.

Didier Leschi, directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) et médiateur du gouvernement envoyé pour discuter avec les grévistes de la faim à Calais (voir les revues de presse du mois d'octobre) annonce au 23^{ème} jour de grève que désormais, les migrant-e-s dont le campement a été démantelé seront « systématiquement » hébergé-e-s hors de la ville, essentiellement dans le Pas-de-Calais, dans les Hauts-de-France, mais pas à Calais même pour « éviter la résurgence de la jungle démantelée il y a cinq ans ». Cette proposition, s'ajoutant à celles déjà énumérées les jours

1 « République » non reconnue par la communauté internationale et qualifiée par le droit international public d'état fantoche et d'occupation militaire

précédents (voir revues de presse du mois d'octobre) ne répond toujours pas à la revendication principale des grévistes qui demandent l'arrêt total des évacuations.

- **Infomigrants**, [Accident de TER à Calais, un mort : « une violence systémique »](#), le 5 novembre 2021.
- **Le Monde**, [Quatre migrants percutés par un TER à Calais, l'un d'entre eux est mort](#), le 4 novembre 2021.

Un TER reliant Dunkerque à Calais a percuté quatre personnes exilées, provoquant la mort de l'une d'entre elle et de graves blessures chez les autres. Cet accident fait écho à celui qui s'est produit le 12 octobre à proximité de la gare de Saint-Jean-de-Luz qui avait provoqué la mort de trois personnes. De tels accidents dramatiques sont le résultat de la politique de fermeture et de militarisation des frontières, dans un contexte de violence systémique, comme le dénonce Utopia 56. Au lieu de garantir une politique d'accueil adaptée, les autorités entravent les points de passage des exilé·e·s, les poussant à modifier leurs itinéraires et à errer sur des routes dangereuses dans des conditions qui mettent leurs vies en péril.

- **Infomigrants**, [À Briançon, « aucun dispositif d'accueil ne sera initié » par l'État](#), le 11 novembre 2021.

Cela fait désormais trois semaines que les associations briançonnaises exhortent l'État à créer un centre d'accueil d'urgence pour les exilé·e·s. En effet, l'association des Terrasses Solidaires avait fermé son local le 25 octobre, sa faible capacité d'hébergement ne lui permettant plus d'accueillir dans des conditions dignes et en toute sécurité les 250 personnes présentes. Les exilé·e·s présent·e·s à Briançon ont alors été accueilli·e·s dans une salle prêtée par la paroisse. Alors que l'association indique qu'elle rouvrira à condition que soit trouvée une solution pérenne pour la mise à l'abri des personnes ou un centre d'accueil géré par l'État, la préfète des Hautes-Alpes a dénoncé un chantage qu'elle se refuse à satisfaire. Balayant les requêtes des militant·e·s, elle a annoncé qu'« aucun dispositif ne sera[it] initié par [leurs] soins » et a déployé des « moyens supplémentaires à la frontière afin d'entraver les passages illégaux conformément aux lois régissant le droit au séjour en France ». Elle a en outre notifié de nombreuses obligations de quitter le territoire (OQTF), qui selon elle « permet[tent] à ce stade une gestion maîtrisée des flux ». Face à cette décision de renforcer une fois encore la sécurisation des frontières, les exilé·e·s devront emprunter des voies toujours plus dangereuses pour traverser la frontière franco-italienne sans se faire intercepter par les forces de l'ordre.

Lituanie

- **Courrier international**, [Migrants : La Lituanie déclare l'état d'urgence pour la première fois depuis son indépendance](#), le 10 novembre 2021.
- **Euractiv**, [La Lituanie déclare l'état d'urgence à la frontière avec la Biélorussie](#), le 10 novembre 2021.

Le Parlement lituanien a déclaré l'état d'urgence le long des 670 kilomètres de sa frontière avec la Biélorussie pour un mois et y a déployé ses garde-frontières placés « en état d'alerte », prêts à « tous les scénarios potentiels ». L'augmentation d'arrivées de migrant·e·s en la Lituanie étant considérée comme une « menace pour la sécurité nationale et l'ordre public » du pays, une telle mesure prise pour la première fois

dans le pays depuis son indépendance permettrait alors de « fermer complètement la frontière avec la Biélorussie si nécessaire », a déclaré la ministre de l'Intérieur lituanienne. Les mesures d'état d'urgence comprennent également la restriction du droit des migrant-e-s dit-e-s irréguliers-ères de communiquer par écrit ou par téléphone, sauf pour contacter les autorités du pays. La police aura également le droit d'arrêter et de fouiller les véhicules et les personnes. De plus, la circulation des véhicules dans une zone de cinq kilomètres autour de la frontière sans l'autorisation des garde-frontières est restreinte, et son entrée interdite aux civils, à l'exception des résidents locaux ainsi que de ceux et celles y ayant des biens. Selon le gouvernement lituanien, de telles mesures ont pour but d'aider les autorités à briser « la coordination qui a lieu entre les migrants lorsqu'ils échangent des informations, mettent en œuvre et créent des stratégies sur la façon de traverser la frontière plus confortablement ». La Lituanie s'inscrit donc dans la continuité de la Pologne, militarisant sa frontière et coupant l'accès aux aides solidaires en leur interdisant de se rendre à la frontière.

Pologne

- **Euractiv**, [Des centaines de migrants tentent de franchir la frontière polonaise](#), le 8 novembre 2021.
- **Le Monde**, [Crise migratoire : la tension monte à la frontière entre la Pologne et la Biélorussie](#), le 9 novembre 2021.
- **Euronews**, [Migrants : la Pologne envoie des renforts à la frontière avec le Bélarus](#), le 9 novembre 2021.

Le 8 novembre des images diffusées sur les réseaux sociaux montrent des centaines de personnes en Biélorussie se dirigeant vers la Pologne. Selon plusieurs témoignages, les garde-frontières biélorusses ont tiré des coups de feu en l'air pour forcer les exilé-e-s à avancer et des hommes masqués et armés leur ont fourni des outils pour couper les barbelés. Les autorités polonaises décomptent entre 3 000 et 4 000 personnes dans la zone frontalière, du côté biélorusse : elles sont repoussées par les gaz lacrymogènes des forces de l'ordre dès lors qu'elles essaient de franchir les barbelés. Le gouvernement de la Pologne dénonce une « violation organisée de [l'] intégrité territoriale » et craint une « escalade [avec] un caractère armé », justifiant un nouveau renfort militaire à la frontière pour « éviter d'éventuels débordements ». Les personnes exilées sont instrumentalisées à des fins politiques en fonction des rapports de force inter-étatiques et sont soumises à des conditions de vies inhumaines et dégradantes, avec l'assentiment de l'UE, au lieu d'être protégées par les pays européens.

États non-membres de l'Union européenne

Biélorussie

- **The Guardian**, [Belarus state airline deines it is involved in trafficking migrants](#), le 10 novembre 2021.

Le gouvernement lituanien a demandé à l'Union européenne de prendre des sanctions à l'encontre de la compagnie aérienne nationale du Bélarus, *Belavia*, l'augmentation du nombre de vols entre la Turquie et Minsk étant perçue comme un moyen de transporter les migrant-e-s directement à la frontière européenne. *Belavia* a démenti être impliquée dans ce « trafic de migrants » et déclare ne pas pouvoir refuser les passager-e-s muni-e-s des documents nécessaires à leur circulation. La compagnie estime en outre n'avoir aucun moyen de « faire la distinction entre un migrant et un non migrant lorsque des

personnes achètent leur billet ». Toutefois, des médias européens ont présenté des preuves montrant que *Belavia* était effectivement impliquée dans le transport de demandeurs et demandeuses d'asile, notamment via la présence d'un *tour operator* basée à Bagdad qui dirigeait les personnes vers Istanbul ou Dubaï d'où elles pouvaient prendre des vols *Belavia* en direction de Minsk.

- **Infomigrants**, Pologne-Biélorussie : un enfant de 14 ans meurt de froid, selon un média polonais, Minsk dément, le 12 novembre 2021.

Le média polonais OKO.Press a annoncé la mort par hypothermie d'un jeune kurde de 14 ans à la frontière entre la Biélorussie et la Pologne. Toutefois, Minsk dément et affirme que le garçon a été examiné par les médecins de garde du camp, et qu'il est sain et sauf. Mais du fait de l'état d'urgence décrété par la Pologne à la frontière, il est très difficile de savoir exactement ce qu'il s'y passe, les civils – associations et médias inclus – n'ayant aucun droit d'accès. Toutefois, les proches de l'adolescent confirment son décès. Il s'agirait alors de la dixième personne décédée à cette frontière depuis début septembre 2021.

- **Euronews**, Crise UE-Bélarus : activistes et ONG vont saisir la Cour pénale internationale, le 13 novembre 2021.

La Fondation Helsinki pour les droits de l'Homme (FHDH) annonce son intention de saisir la Cour pénale internationale de la Haye pour dénoncer les crimes contre l'humanité commis par le gouvernement du Bélarus à sa frontière avec la Pologne.

MOYEN-ORIENT

Kurdistan d'Irak

- **Médiapart**, Migrants : le Kurdistan d'Irak promet de s'attaquer aux « causes du phénomène », le 10 novembre 2021.

Le gouvernement de la région autonome du Kurdistan d'Irak a affirmé vouloir s'attaquer aux causes économiques et sociales poussant les Kurdes à émigrer – les kurdes irakiens étant la nationalité majoritaire des exilé·e·s bloqué·e·s à la frontière entre le Bélarus et la Pologne. En effet, interrogés par l'AFP, les ressortissant·e·s kurdes présent·e·s à ladite frontière citent le manque de perspectives économiques et de stabilité comme facteur les poussant à prendre la route de l'exil.